Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260224-2026_7_DEB-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-7

Date de convocation : 13 février 2026

Date d'affichage : 23 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 février à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (10) : Jaqueline MAZEAS, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Patrick URIEN, Stéphane COTTY, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER,

Procurations (4) : Patricia PENSIVY à Jacqueline MAZEAS, Ludovic AUFFRET à Daniel COTTEN, Jacques QUILTU à Patrick URIEN, Samuel FEAT à Dominique COGEN

Absents (3) : Olivier FAUCHEUX, Bruno LE GOFF, Eric LE LOUARN

Convention Wimoov – Poher Commuanuté

Rapporteur : Dominique COGEN *Technicien référent : Maurine CUEFF*

La convention liant Poher Communauté à l'association Wimoov est arrivée à échéance à la fin de l'année 2025. Elle concerne l'accompagnement mobilité des publics en insertion sur le territoire.

Les actions menées sont aujourd'hui stabilisées et opérationnelles, en lien avec la plateforme mobilité, la Maison des Mobilités et les services développés dans le cadre de Terr'Moov.

Il est proposé de renouveler la convention à compter de 2026, en maintenant l'axe d'accompagnement des publics en insertion et en intégrant deux nouveaux axes :

- **Accompagnement mobilité des séniors (65 ans et +)** ;
- **Animation territoriale en faveur de la mobilité durable et inclusive**.

Ces évolutions s'inscrivent dans une logique de cohérence territoriale et de mutualisation à l'échelle du Pays Centre Ouest Bretagne.

Les nouveaux axes feraient l'objet d'une participation financière complémentaire estimée à :

- 4 500 € pour l'axe « séniors » ;
- 2 000 € pour l'axe « animation territoriale ».

Des recherches de cofinancements seront poursuivies afin de sécuriser et pérenniser les actions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du bureau communautaire :

- ***Prennent en compte cette information***
- ***Approuvent que la convention soit renouvelée en incluant les nouveaux axes et leurs implications budgétaires après les élections municipales***

Carhaix, le 20 février 2026

Le Président,
Christian TROADEC

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260224-2026_7_DEB-DE